



Ghislaine PALCY-DRU

Rue du Gouverneur Ponton – Immeuble Foyal 2000

97200 FORT-DE-FRANCE

Successeur de la SCP « TEANOR - GRANGENOIS & SALOMON »

Téléphone : 0596.60.02.02 ou 09.76.62.46.19

Télécopie : 0596.63.46.19

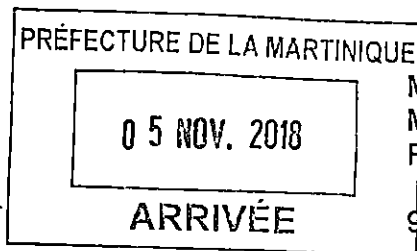
Notaire : ghislaine.pdru@notaires.fr
office.palcydru@notaires.fr

Notaire assistant : fredy.angelly.97209@notaires.fr

Notaire stagiaire : coralie.ferraty.97209@notaires.fr

Comptabilité : eve.medjid.97209@notaires.fr

Formalités : cedric.jeanlouis.97209@notaires.fr



Monsieur Le Préfet de la Région
Martinique
Rue Louis Blanc
97200 FORT-DE-FRANCE

Fort-de-France, le 30 octobre 2018

**NOTORIETE PRESCRIPTIVE Consorts LUDSOR Geneviève et Lucien
1000673 /GP /CF /**

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre du dossier en référence, et conformément aux dispositions de l'article 2 du décret d'application n°2017-1802 du 28 décembre 2017 enté en vigueur le 1^{er} janvier 2018, je vous adresse, aux fins de publication sur le site de la Préfecture, un extrait de l'acte de notoriété acquisitive reçu par Maître Ghislaine PALCY-DRU le 24 octobre 2018.

Vous trouverez sous ce pli les éléments requis, savoir :

- L'identité complète de la personne bénéficiaire conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 5 du décret du 4 janvier 1955.
- Les éléments d'identification de l'immeuble concerné, précisés conformément aux dispositions de l'article 7 du décret du 4 janvier 1955.
- Et la reproduction des dispositions du premier alinéa de l'article 35-2 de la loi du 27 mai 2009.

Cet extrait précise également que le bénéficiaire revendique la propriété de l'immeuble au titre de la prescription acquisitive en application des dispositions de l'article 2272 du code civil ;

Je vous prie de procéder à la publication dudit extrait sur le site internet de la préfecture de la Région Martinique pendant une durée de cinq ans et je vous informe qu'il a été également demandé à Monsieur le Maire de la ville du LAMENTIN de procéder à l'affichage du même extrait en mairie pendant un délai de trois mois.

EIRL NOTARIALE PALCY-DRU

R.S.E.I.R.L de FORT-DE-FRANCE - TCM 450.234.554

Membre d'une association agréée.

Accepte le règlement des honoraires par chèques libellés en son nom.

Paiement obligatoirement par virement pour les montants supérieurs à trois mille euros (3.000,00 eur)

RIB de l'Office

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
40031	00001	0000291587S	74
IBAN : FR47 4003 1000 0100 0029 1587 574		BIC : CDCG FR PP XXX	

NOUVEAU PAIEMENT EN LIGNE : https://jepaleenligne.systempay.fr/palcy_dru

Etant ici précisé que la dernière des mesures de publicité dont font parties les deux précitées, fait courir le délai de cinq ans pendant lequel l'acte de notoriété acquisitive peut être contesté en application de l'article 35-2 de la loi du 27 mai 2009.

Aussi, je vous remercie de m'adresser le récépissé d'avis de publication de l'extrait concerné.

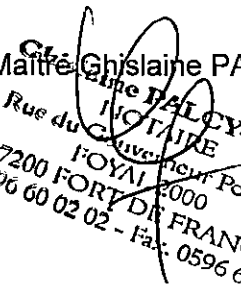
Je vous informe que l'accomplissement des mesures de publicité ci-dessus visées est certifié selon le cas, par le maire ou le préfet.

A l'expiration du délai quinquennal sus-visé, l'acte de notoriété acquisitive deviendra alors incontestable.

Il convient néanmoins de rappeler que l'ensemble des dispositions ci-dessus visées ne s'appliquera qu'aux actes de notoriétés « dressés et publiés avant le 31 décembre 2027 ».

Dans cette attente,

Veillez croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma sincère considération.


P/O Maître Ghislaine PALCY-DRU
Rue du Gouverneur Ponton
97200 FORT DE FRANCE
Tel. 0596 60 02 02 - Fax: 0596 63 46 19



Ghislaine PALCY-DRU

Rue du Gouverneur Ponton – Immeuble Foyal 2000

97200 FORT-DE-FRANCE

Successeur de la SCP « TEANOR - GRANGENOIS & SALOMON »

Téléphone : 0596.60.02.02 ou 09.76.62.46.19

Télécopie : 0596.63.46.19

Notaire : ghislaine.pdru@notaires.fr
office.palcydru@notaires.fr

Notaire assistant : fredy.angelly.97209@notaires.fr
Notaire stagiaire : coralie.ferraty.97209@notaires.fr
Comptabilité : eve.medjid.97209@notaires.fr
Formalités : cedric.jeanlouis.97209@notaires.fr

EXTRAIT D'ACTE

Aux termes d'un acte de notoriété prescriptive reçu par Maître Ghislaine PALCY-DRU , Notaire, sis à FORT-DE-FRANCE (Martinique), Rue du Gouverneur Ponton, Immeuble Foyal 2000 , le 18 septembre 2018 ,

QUE :

Monsieur Lucien **LUDSOR**, retraité, demeurant à LE LAMENTIN (97232) maison 103 chemin la treize palmiste.

Né à LE LAMENTIN (97232) le 7 janvier 1937.

Veuf de Madame Geneviève Mélanie **SEMINOR** et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Et,

Madame Geneviève Mélanie **SEMINOR**, agent territorial des écoles maternelles en retraite, épouse de Monsieur Lucien **LUDSOR**, demeurant à LE LAMENTIN (97232) Petit Paradis.

Née à LE LAMENTIN (97232) le 3 janvier 1935.

Mariée à la mairie de LE LAMENTIN (97232) le 29 août 1968 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Revendiquent la propriété de l'immeuble au titre de la prescription en application de l'article 2272 du code civil et qui, par conséquent doivent être considérés comme possesseur du bien ci-après désigné :

A LE LAMENTIN (MARTINIQUE) 97232 103 Chemin la treize,

Une parcelle de terre d'une superficie de 2789M² à détacher d'une parcelle de plus grande étendue, sur laquelle repose une maison à usage d'habitation comprenant une cuisine, un salon, cinq chambres, une salle de bains, un WC, un dégagement, une terrasse et un sous-sol.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
N	1112	CHEMIN LA TREIZE	00 ha 27 a 89 ca

EIRL NOTARIALE PALCY-DRU

R.S.E.I.R.L de FORT-DE-FRANCE - TCM 450.234.554

Membre d'une association agréée.

Accepte le règlement des honoraires par chèques libellés en son nom.

Paiement obligatoirement par virement pour les montants supérieurs à trois mille euros (3.000,00 eur)

RIB de l'Office

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
40031	00001	00002915875	74
IBAN : FR47 4003 1000 0100 0029 1587 574		BIC : CDCG FR PP XXX	

NOUVEAU PAIEMENT EN LIGNE : https://jepaleenligne.systempay.fr/palcy_dru

Division cadastrale

Cette parcelle provient de la division d'un immeuble de plus grande importance originairement cadastré section N numéro 277 lieudit CHEMIN LA TREIZE pour une contenance de soixante-dix-neuf ares vingt centiares (00ha 79a 20ca), dont le surplus est désormais cadastré :

section N numéro 1113 lieudit CHEMIN LA TREIZE pour une contenance de cinquante et un ares cinquante-neuf centiares (00ha 51a 59ca), désigné sous le terme lot a.

Cette division résulte d'un document d'arpentage dressé par Monsieur Bernard MARTIN géomètre expert à LE LAMENTIN, le 8 juin 2015 sous le numéro 6743.

Tel que le BIEN existe, s'étend, se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques y attachées, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées aux présentes.

Que cette possession a eu lieu d'une façon continue, paisible, publique et non équivoque.

Reproduction de l'article 35-2 de la loi du 27 mai 2009.

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Guadeloupe, en Martinique, à La Réunion, en Guyane, à Saint-Martin et à Mayotte et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ou au livre foncier. »